

PRÉFECTURE DE L'AUDE

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE préalable à l'implantation par la SAS Parc éolien de la Plaine de l'Orbieu d'un parc éolien situé sur la commune de LUC-SUR-ORBIEU, lieudit «Plaine de l'Orbieu »**

◆◆◆

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable, portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la SAS Parc éolien de la Plaine de l'Orbieu en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de LUC-SUR-ORBIEU, lieudit « Plaine de l'Orbieu », se déroulera du **7 mars 2011 au 11 avril 2011 inclus** à la mairie de LUC-SUR-ORBIEU.

Cette enquête sera diligentée par M. Bernard ROUX, commissaire divisionnaire de la police nationale retraité, désigné par Mme le président du tribunal administratif de Montpellier par décision du 10 janvier 2011.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre à la mairie de LUC-SUR-ORBIEU, aux jours et heures d'ouverture au public (le lundi de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30). Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de LUC-SUR-ORBIEU.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LUC-SUR-ORBIEU les :

- 7 mars 2011 de 9h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle au public à 9h00 le 7 mars 2011) ;
- 24 mars 2011 de 9h00 à 12h00 ;
- 11 avril 2011 de 15h30 à 18h30 (ouverture exceptionnelle au public à 15h30 le 11 avril 2011).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans la commune de LUC-SUR-ORBIEU, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude.

Carcassonne, le

**- 9 FEV. 2011**

Pour le préfet et par délégation,  
Le conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,  
Directeur des collectivités territoriales,



André SEPTOURS